

## **RAPPORT N° 544 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 17 MAI 2026**

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 9 au 16 mai 2026. Il documente les cas de violations des droits de l'homme commises sur le territoire burundais.

Au cours de cette période, trois (3) personnes ont été assassinées dans les provinces de Bujumbura et de Gitega et trois (3) autres ont été grièvement blessées par balles tirées par des policiers dans la province de Bujumbura.

Le rapport dénonce aussi le cas d'une (1) personne qui a été arbitrairement arrêtée et détenue par des agents du Service National de Renseignement (SNR) dans la province de Bujumbura.

### **1. Violation du droit à la vie**

- Le samedi 9 mai 2026, dans la matinée, le corps sans vie d'une femme identifiée sous le nom d'Anitha Ndayishimiye, âgé de 35 ans, a été retrouvé à l'intérieur de son domicile situé sur la colline de Mugutu, dans la commune et province de Gitega.

Selon des témoins oculaires, le corps d'Anitha Ndayishimiye, qui vivait seule dans sa maison, commençait à se décomposer au moment de sa découverte. Le corps a été enterré le même jour sans l'ouverture d'une enquête pour déterminer les circonstances et le mobile de ce meurtre.

- Le mardi 12 mai 2026, dans la matinée, le corps sans vie d'une femme connue sous le nom de Pétronie Nzeyimana, âgée de 60 ans et mère de 9 enfants, a été découvert au bord de la route, près d'un pont, sur la colline de Maza de la commune de Gishubi, dans la province de Gitega.

Selon des témoins oculaires, le corps de la victime portait plusieurs blessures au visage qui montrent que Pétronie Nzeyimana aurait été assassinée à coups de gourdins alors qu'elle rentrait à son domicile.

SOS-Torture Burundi appelle à des enquêtes urgentes et approfondies pour identifier les auteurs de ces meurtres, les traduire en justice et les punir conformément à la loi.

- Le jeudi 14 mai 2026, dans la nuit, aux environs de 23 heures, des policiers d'une position de la zone de Rugombo ont assassiné par balles un jeune homme identifié sous le nom d'Éric Niyongabo et blessé grièvement trois autres sur la colline de Samwe, zone de Rugombo, commune de Cibitoke, dans la province de Bujumbura.

Selon des témoins oculaires, tout a commencé avec une altercation autour d'une femme entre deux hommes, un certain Janvier et Jean Gasore, un ancien combattant du CNDD-FDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie) au moment du maquis. C'était en effet aux alentours de 18 heures le 14 mai 2026 lorsque les deux hommes se sont retrouvés au domicile d'une femme résidant sur la colline de Samwe, tout en se prétendant l'un et l'autre concubin de cette femme. Après un certain temps, cette dispute a finalement cessé et chacun est rentré à son domicile, la population environnante croyant que les deux hommes s'étaient réconciliés.

Cependant, au courant de la même nuit, aux environs de 23 heures, Jean Gasore a appelé deux policiers pour aller arrêter Janvier à son domicile. Ils se sont heurtés pourtant à la résistance des membres de la famille de Janvier, appuyés par d'autres habitants de cette localité, qui ont refusé son arrestation arbitraire en l'absence d'aucun mandat d'arrestation. C'est ainsi que ces policiers ont demandé du renfort d'autres trois policiers pour arrêter et emmener Janvier. Mais, même

avec l'arrivée du renfort, la population a continué à refuser cette arrestation arbitraire.

Tout à coup et sous l'effet de colère, ces policiers ont ouvert le feu, tirant plusieurs balles dans la foule. Dans une panique généralisée, trois personnes ont été grièvement blessées sur le coup, tandis que d'autres se sont dispersées pour chercher du refuge. Toutefois, ces cinq policiers et Jean Gasore observaient sur place le mouvement de toute personne qui tenterait de se montrer. C'est ainsi qu'un citoyen connu sous le nom d'Éric Niyongabo est tombé dans leur embuscade alors qu'il rentrait à son domicile. Ces policiers lui ont intimé l'ordre de lever les mains, en leur tournant le dos. Subitement, un policier lui a tiré une balle au niveau du bassin qui a finalement traversé le nombril. A ce moment, les policiers se sont précipités à leur position avant que le chef de poste n'arrive sur les lieux pour constater l'incident. Les personnes blessées ont été évacuées à une structure sanitaire locale, la Clinique AGAPE, où Éric Niyongabo a rendu son âme au cours de la même nuit.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête immédiate et impartiale pour arrêter tous les auteurs de ces crimes, les traduire en justice et les punir conformément à la loi.

### **2. Atteinte au droit à la liberté de mouvement : arrestation et détention arbitraire**

- Le lundi 11 mai 2026, à 11h16 du matin, des agents du Service National de Renseignement (SNR) ont arbitrairement arrêté, et sous forme d'enlèvement, Jean Marie Vianney Manirakiza, employé géologue de l'usine BUCECO (Burundi Cement Company), à proximité du marché de Cibitoke, dans la commune de Cibitoke de la province de Bujumbura, au moment où il retournait à son service après une mission de travail de terrain.

Selon des membres de sa famille, Jean Marie Vianney Manirakiza, âgé de 41 ans et originaire de la commune de Muremera, dans l'ancienne commune de Giheta de la province de Gitega, mais domicilié dans la zone de Gihosha à Bujumbura, avait été envoyé le même jour en mission de terrain dans la localité de Binyange de la même commune de Cibitoke. De retour à son service, il a été arrêté par des agents du SNR qui l'ont conduit à bord de leur véhicule vers une destination inconnue. Par ailleurs, les mêmes sources précisent que Jean Marie Vianney Manirakiza est un ancien militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) proche d'Agathon Rwasa.

SOS-Torture Burundi a appris le lendemain que Jean Marie Vianney Manirakiza est détenu au cachot de la Brigade de Cibitoke, mais aucune information n'a encore filtré sur le mobile de son arrestation arbitraire ni sur les raisons de sa détention.

L'organisation appelle à la libération immédiate de Jean Marie Vianney Manirakiza qui est détenu en dehors du cadre légal des dispositions pertinentes relatives à la privation de liberté.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.



## SOS - Torture/Burundi

*Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burundi*

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.

SOS-TORTURE